



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE TECHNOLOGIQUE (CAPET)

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Madame Françoise GUILLET
Présidente de jury

SOM M AIRE

	Page
Composition du jury	2
Renseignements statistiques	4
Épreuves d'admissibilité	
Première épreuve d'admissibilité	
Sujet	6
Rapport de jury	14
Seconde épreuve d'admissibilité	
Sujet	17
Rapport de jury	41
Épreuves d'admission	
Epreuve de mise en situation professionnelle	44
Rapport de jury	47
Entretien à partir d'un dossier	50
Rapport de jury	50
Conclusion générale	53

COMPOSITION DU JURY

Présidente : Françoise GUILLET Inspectrice générale de l'Education nationale groupe STVST

Vice-présidente : Sabine CAROTTI Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale IA IPR
Académie de Paris

Secrétaire Générale : Martine LEMOINE Inspectrice de l'Education nationale Académie de Créteil

Membres du jury

AGACCIO JENTA Marie Madeleine	Aix-Marseille
AJAKANE Kathy	Versailles
ATHE Valérie	Versailles
BAUMEIER Elisabeth	Strasbourg
BERNARD Eric	Montpellier
BES Nathalie Aimée	Montpellier
BLONDEL Céline	Lille
BOURASSEAU Karine	Nantes
BOYS Sophie (IA-IPR stagiaire)	Lille
CADORET Sylvie	Versailles
CAFFET Laurence	Reims
CASTAING Xavier	Paris
CERVANTES Nathalie	Nice
CHAPEL Jean-Olivier	Toulouse
CHEVREUX Vincent	Créteil
COMPTE Valérie	Rouen
DELORME Cécile	Caen
DROUART Audrey	Versailles
DUPOMMEREULLE Clarisse	Paris
DUQUET Martine	Besançon
ENGLEBERT Christine	Lille
GOMEL Frédéric (IA-IPR)	Caen
GRANDJEAN Delphine	Paris
GRUCKER Solange	Nice
HAUBRY Isabelle	Nice
LACOTE Martine (IA-IPR)	Toulouse
LATRON Bernadette (enseignante de l'enseignement privé)	Aix-Marseille
LOUIS Delphine	Caen
LUYDLIN Séverine	Bordeaux
MARTINOD Anne-Marie	Grenoble
MARX Laurence	Grenoble
MENDELLA Françoise	Aix-Marseille
MERSER DUBOIS Mélanie	Orléans-Tours
NITSCHELM Elina	Créteil
PALLEZ Christiane	Nancy-Metz
PEGUET Evelyne (enseignante de l'enseignement privé)	Paris
PLAT Aline	Clermont Ferrand
POROT Marie-Françoise	Orléans-Tours
RADUREAU Patricia	Amiens

ROCHER Christine	Nantes
ROUILLARD-REY Dominique	Bordeaux
ROUX-DURRAFFOURT Chantal	Orléans-Tours
SABOURDY Aurélie	Clermont Ferrand
STABLO Isabelle	Nancy-Metz
WLOSZCZOWSKI Muriel	Créteil

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS CAPET EXTERNE

Candidats inscrits :	399
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	141
Candidats admissibles :	103
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	81
Candidats proposés pour l'admission :	49
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne de la meilleure note	15,25 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	8,18 / 20
Epreuves d'admission	
Moyenne de la meilleure note	19,75 / 20
Moyenne générale des candidats admis	11,87 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Moyenne de la meilleure note	17,50 / 20
Moyenne générale des candidats admis	10,02 / 20

CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAFEP)

Candidats inscrits :	100
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	42
Candidats admissibles :	20
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	19
Candidats proposés pour l'admission :	8
 Epreuves d'admissibilité	
Moyenne de la meilleure note	14,50 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	10,22 / 20
 Epreuves d'admission	
Moyenne de la meilleure note	19,25 / 20
Moyenne générale des candidats admis	15,74 / 20
 Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Moyenne de la meilleure note	16,88 / 20
Moyenne générale des candidats admis	12,98 / 20

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Résultats session 2014

Moyenne générale : 7,23/20

Note la plus haute : 15/20

Note la plus basse : 01/20

Moyennes : 6,52 CAPET et 7,95 CAFEP

Sujet

Le système des retraites, les réformes en cours et le pacte entre les générations.

« En France, la rengaine est connue : arc-boutés sur leurs droits acquis et leurs rentes de situation, les aînés, forts de leur pouvoir dans les urnes (et de l'âge élevé des députés...) ne réserveraient pas un avenir très rose à notre jeunesse. Les nouvelles générations auraient mangé leur « pain blanc » pendant leur enfance ; outre les difficultés qu'elles connaissent au passage à la vie adulte, elles risqueraient de subir par la suite un sort moins enviable que celui de leurs prédécesseurs au vu, notamment, des menaces qui pèsent sur l'équilibre des dépenses publiques de santé et de la vieillesse (retraite, dépendance). L'écart pourrait d'ailleurs se révéler d'autant plus important que les cadets verront leur trajectoire grevée par le poids des ardoises laissées par les générations antérieures : dette publique, dette implicite des droits à la retraite, etc.

Aussi les discours médiatiques s'alarment-ils à l'envi de la trop lourde dette laissée à nos descendants et se plaisent-ils à évoquer les conflits de génération qui s'annoncent dans les prochaines années, opposant une jeunesse sacrifiée aux « quinquas » ou aux « sexas » surprotégés, mieux rémunérés mais aussi plus fortunés, environ 70 % d'entre eux étant propriétaires de leurs logements. Certains voudraient même étayer cette vision pessimiste de l'avenir des jeunes en décelant un mouvement de fond : à la croyance indéfectible dans le progrès aurait succédé la déploration récurrente du déclin de nos sociétés.

S'il paraît hasardeux de souscrire aveuglément à ces jugements à l'emporte-pièce, force est néanmoins de leur reconnaître une part de vérité dans un contexte de croissance économique déprimée et de vieillissement démographique accéléré. »

*André Masson, Trois paradigmes pour penser les rapports entre générations,
Regards croisés sur l'économie 1/2010 (n° 7), extraits.*

Montrer en quoi le financement des retraites conduit à une remise en cause du pacte intergénérationnel en termes d'enjeux économiques, sociaux et politiques.

Annexes

Annexe 1 : Sterdyniak Henri, *Quelle réforme des retraites en 2013 ? Les notes de l'OFCE*, avril 2013, n° 26/24, p. 5-6

Annexe 2 : *L'équité entre les générations en matière de retraite : méthodologie et indicateurs*, Conseil d'orientation des retraites, document de travail n°10 de la séance plénière du 15 février 2012, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1676.pdf>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 3 : Montant pensions de retraite et taux de remplacement, *Dossier solidarités et santé*, DREES, montant pensions de retraite et taux de remplacement, n°33-2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier33.pdf>, consulté le 23/09/2013

Annexe 4 : Tamerlo Florence, *Retraites les propositions du rapport «Moreau» pour rétablir l'équilibre et l'équité*, ASH n°2815 du 21 juin 2013, page 5-6.

Annexe 5 : Moreau Yannick, *Nos retraites demain : équilibre financier et justice* - Rapport de la Commission pour l'avenir des retraites, [en ligne], La documentation française, juin 2013, Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000356/0000.pdf>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 6 : *Les retraites : solidarité, contributivité et comportements de liquidation*, *Économie et statistique*, N°441-442, [en ligne], 2011, Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES441A.pdf, consulté le 23/09/2013.

Annexe 7 : *Livre blanc : une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables* Commission européenne, [en ligne] 16/02/2012, Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0055:FIN:FR:PDF>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 1

Des retraités trop riches ?

Les réformes successives ont diminué le niveau des retraites. En 1993, la réforme Balladur prévoit que les retraites seront calculées sur les 25 meilleures années et que les salaires pris en compte comme les retraites déjà liquidées ne seront plus indexés que sur les prix (et non sur les salaires). Avec un taux de croissance des salaires réels de 1,5 %, la réforme permettait à terme une baisse de 31 % du montant moyen des pensions. Elle introduisait de plus un effet pervers : le niveau relatif des retraites diminue quand le taux de croissance des salaires réels augmente. Dans les régimes complémentaires, depuis 1996, de nombreux accords entre partenaires sociaux ont déconnecté la valeur du point (qui augmente au mieux comme les prix) et le prix d'achat du point (qui augmente parfois comme les salaires, parfois moins). Finalement, le taux de rendement a baissé de 11,95 % en 1996 à 8,25 % en 2012, soit de 31 %. Ainsi, l'arrivée à maturité des régimes de retraite ne s'est pas traduite par une hausse des taux de remplacement net.

Depuis 30 ans, les retraites sont gérées avec rigueur. Ainsi, de 2002 à 2012, les retraités ont perdu 0,5 % de pouvoir d'achat (retraites non-imposables du privé), 1,0 % (retraites imposables du privé) ou 1,5 % (retraites de la fonction publique), alors que le pouvoir d'achat du salaire moyen augmentait lui de 5,8 %. Par contre, paradoxalement, le ratio retraite moyenne/salaire moyen ne s'est pas détérioré. En effet, les nouveaux retraités, relativement nombreux, ont une pension nettement supérieure à celle des retraités qui décèdent ; en particulier, de nombreuses femmes ont maintenant des droits propres. Aussi, la différence du niveau des pensions entre les nouveaux retraités et les retraités décédés entraîne-t-elle actuellement une hausse d'environ 1 % par an du niveau moyen des retraites.

Selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2010, le niveau de vie médian des retraités (c'est-à-dire le revenu par unité de consommation) est de 99 % de celui de l'ensemble de la population, de 97 % des plus de 15 ans, de 92 % des actifs, de 89 % des actifs occupés. Certains rajoutent 3 points à ces chiffres pour tenir compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement, mais on peut aussi en ôter 2 pour tenir compte des primes des complémentaires santé que les retraités supportent. Aussi, compte tenu du bas niveau de vie relatif des enfants (-9 % par rapport à l'ensemble de la population), les retraités ont-ils approximativement le même niveau de vie que la moyenne de la population. Ce n'est problématique ni dans un sens ni dans l'autre. Le trou noir de la redistribution en France est le bas niveau de vie relatif des familles avec enfants.

Sterdyniak Henri, *Quelle réforme des retraites en 2013 ?*

Les notes de l'OFCE, avril 2013, n° 26/24, p. 5-6

Annexe 2

Pour apprécier dans quelle mesure le système de retraite avantage ou désavantage les générations successives les unes par rapport aux autres, il est possible de combiner quatre indicateurs qui résument les différentes dimensions du système de retraite du point de vue des individus :

- un indicateur permettant d'apprécier la durée de retraite compte tenu de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie ;
- un indicateur permettant d'apprécier la durée d'activité ;
- un indicateur permettant d'apprécier le taux de prélèvement servant à financer les retraites comme le taux de cotisation ;
- un indicateur permettant d'apprécier le niveau des pensions comme le taux de remplacement.

Ainsi, une génération est d'autant plus avantagée, en matière de retraite, qu'elle jouit d'une durée de retraite élevée, d'un taux de remplacement élevé alors qu'elle s'est vue appliquer un taux de cotisation réduit. Le fait, pour une génération, d'avoir une durée d'activité réduite ne constitue pas en soi un avantage dans une approche globale de l'équité entre générations ; mais, dans une approche partielle de l'équité en matière de retraite, une durée d'activité réduite peut constituer un avantage relatif puisqu'elle reflète, toutes choses égales par ailleurs, un effort contributif plus réduit donc un meilleur rendement du système de retraite.

Ces quatre indicateurs renvoient aux différents leviers d'action qui permettent d'assurer l'équilibre du système de retraite : l'âge effectif de départ à la retraite, dont dépendent en partie la durée de retraite et la durée d'activité, le montant des ressources et le niveau des pensions.

L'objectif d'équité entre les générations doit ainsi permettre de juger sur quel(s) levier(s) et dans quelle mesure il conviendrait d'agir pour assurer l'équilibre du système de retraite, entre hausse de l'âge moyen de départ à la retraite, hausse des prélèvements finançant les retraites et moindre progression des pensions. Les quatre indicateurs méritent d'être regardés conjointement pour apprécier si les mesures d'ajustement vont dans le sens de l'équité entre les générations. Comme l'a rappelé Didier Blanchet lors du dernier colloque du COR, « des arbitrages doivent encore être effectués entre le taux de prélèvement, le taux de remplacement, l'âge de la retraite et la rapidité de leur ajustement ».

(...) Le fait de retenir des indicateurs de taux (taux de cotisation et taux de remplacement) plutôt que des indicateurs de niveau (montant des cotisations versées et montant des pensions) conduit à ignorer les écarts de niveau de salaire entre générations. Ces écarts correspondent avant tout à la progression des niveaux de salaire au fil des générations permise par les progrès de la productivité et de la croissance, mais ils peuvent aussi être liés aux avantages ou désavantages subis par certaines générations dans la formation des salaires¹. Alors qu'un jugement global sur l'équité entre générations devrait tenir compte de ces évolutions salariales, on peut considérer qu'il n'y a pas lieu de les prendre

¹ Au-delà de la progression salariale plus ou moins rapide au fil des générations selon le rythme de la croissance, il semble que certaines générations ont été avantagées ou désavantagées en termes de salaires. Ainsi les générations nées dans les années 1940 ont bénéficié de salaires relatifs plus élevés que les générations nées dans les années 1960 (voir Malik Koubi, « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », Economie et Statistique n°369-370, document n°8 de la séance du COR du 18 juin 2008). Ces effets de génération se retrouvent en termes de niveau de vie et se traduisent par une progression quasiment inexistante du niveau de vie, de l'accession à la propriété et du patrimoine entre les générations nées dans les années 1940 et celles nées dans les années 1960.

en compte dans une analyse partielle de l'équité entre générations assurée par le système de retraite, dans la mesure où ces évolutions salariales ne résultent pas du système de retraite. Notons cependant que le rendement d'un système de retraite par répartition (tel qu'il est mesuré par le TRI par exemple) correspond en régime permanent à la croissance de l'assiette des cotisations, si bien que les évolutions de la croissance au fil des décennies conduisent à des rendements différents du système de retraite au fil des générations ; ces différences de rendement ne sont pas interprétées ici comme de l'iniquité résultant du système de retraite.

L'équité entre les générations en matière de retraite : méthodologie et indicateurs, Conseil d'orientation des retraites, document de travail n°10 de la séance plénière du 15 février 2012, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1676.pdf>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 3

Taux de remplacement médians par quartiles de salaire

Indicateurs de salaires		Bornes des quartiles (en euros)			Taux de remplacement médians (en %)			
		Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	Dernier quartile
Hommes	Salaires à 50 ans	1752	2379	3385	83,7	77,4	75,1	65,4
	Salaires moyen des avant-dernières années	1573	2276	3412	93,6	81,1	76,1	63,8
	Salaires moyen des avant-dernières années – temps plein	1687	2373	3540	85,3	78,8	74,2	62,3
Femmes	Salaires à 50 ans	1133	1670	2419	110,0	75,2	75,4	74,0
	Salaires moyen des avant-dernières années	983	1576	2448	114,1	77,5	74,6	70,3
	Salaires moyen des avant-dernières années – temps plein	1336	1843	2639	77,8	74,1	72,9	67,0

Lecture • Parmi les hommes retraités ayant un salaire renseigné à 50 ans, 25% perçoivent un salaire compris entre 1752 et 2379 euros. Pour ces individus, la pension perçue fin 2008 équivaut, en médiane, à 77,4% du salaire qu'ils touchaient à 50 ans.

Champ • Retraités de droit direct nés en 1942, en emploi salarié après 49 ans, dont le régime d'affiliation principal est le régime général, la fonction publique civile ou les régimes spéciaux, résidents en France.

Sources • EIR 2008, panels INSEE.

Montant pensions de retraite et taux de remplacement, *Dossier solidarités et santé*, DREES, montant pensions de retraite et taux de remplacement, n°33 -2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier33.pdf>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 4

Retraites les propositions du rapport « Moreau » pour rétablir l'équilibre et l'équité

[...] Rétablir l'équilibre financier à court terme

Pour Yannick Moreau, «la résorption des déficits conjoncturels est indispensable pour la pérennité à plus long terme des régimes de retraite». Il s'agit de trouver sept milliards d'euros d'ici 2020 pour le régime général (salariés) et les régimes alignés pour retrouver l'équilibre.

[...] Précisant qu'une hausse de la cotisation déplafonnée de 0.1 points par an entre 2014 et 2017 partagée entre part salariale et part patronale, rapporterait 2.6 milliards au seul régime général.

[..] Autre levier, suggère la commission : procéder à une «sous-indexation exceptionnelle des pensions afin de faire baisser les dépenses des régimes», tout en préservant les plus petites retraites.

[..] Selon un premier scénario proposé par le rapport, la durée d'assurance pourrait être portée d'ici 2020 de 167 trimestres (41.75 ans) pour la génération 1957 à 172 trimestres (43 ans) pour la génération 1962, puis 176 trimestres (44 ans) pour la génération 1966.

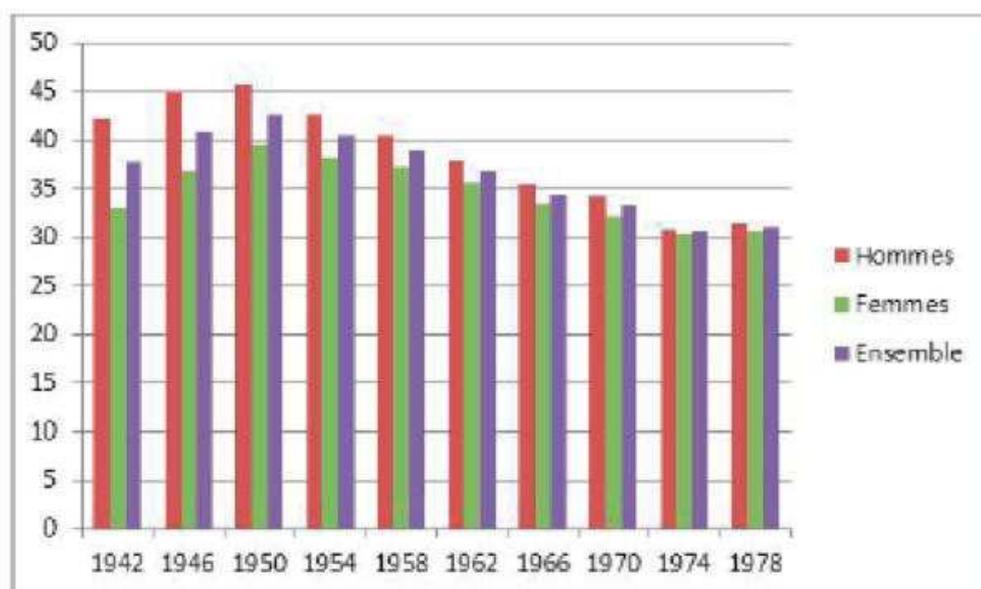
[...] Renforcer l'équité du système

Pour la commission, il convient de remédier aux inégalités dans l'acquisition des droits à la retraite, certains assurés étant lésés, comme les jeunes actifs ou les stagiaires en entreprise.[..]

Tamerlo Florence, Retraites les propositions du rapport «Moreau» pour rétablir l'équilibre et l'équité,
ASH n°2815 du 21 juin 2013, page 5-6.

Annexe 5

Graphique XIV : nombre moyen de trimestres validés à trente ans



Champ : cotisants ayant été présents sur le marché du travail avant 30 ans. Source : EIC 2009, Drees.

Moreau Yannick, Nos retraites demain : équilibre financier et justice -
Rapport de la Commission pour l'avenir des retraites, [en ligne], La documentation française, juin 2013, Disponible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000356/0000.pdf>, consulté le 23/09/2013.

Annexe 6

Tableau synthétique de l'évolution des règles de calcul des retraites de base
(régime général et fonction publique)

	Âge d'ouverture des droits (âge minimal de liquidation)	Condition d'obtention du taux plein	Taux d'annuité normal (en cas de liquidation au taux plein)	Décote (réduction de la pension par année manquante pour atteindre le taux plein)	Surcote (supplément de pension par année de cotisation au-delà du taux plein)	Années de carrière prises en compte pour le calcul du salaire de référence
Régime général (retraite de base des salariés du privé)						
Avant 1993	60 ans	Durée d'assurance (DA) égale à 37,5 ans ou âge égal à 65 ans ou invalidité/incapacité	50 %/37,5	10 % par année manquante pour l'atteinte du taux plein	Pas de surcote	10 meilleures années
Réforme de 1993		Conditions sur DA portée de 37,5 à 40 ans entre 1993 à 2003				
Réforme de 2003	60 ans	Conditions sur DA portée de 40 à 41 ans entre 2008 et 2012 puis indexée sur l'espérance de vie	Taux d'annuité porté de 50 %/37,5 à 50 %/40 entre 2003 et 2008, puis durée de référence au dénominateur augmentant au même rythme que la DA à partir de 2008	Abaisssement progressif de 10 à 5 % par an	3 % par année de report au-delà du taux plein (portée ultérieurement à 5 %)	25 meilleures années
Réforme de 2010	Portée à 62 ans d'ici 2018	Condition sur DA inchangée, condition d'âge portée de 65 à 67 ans entre 2016 et 2023	Inchangé	Inchangée	Inchangée	
Fonction publique						
Avant 2003	60 ans (55 ans pour les catégories « actives »)	Sans objet en l'absence de décote	75 %/37,5	Aucune	Aucune	Traitement de fin de carrière (hors primes)
Réforme de 2003		Condition sur DA portée de 37,5 ans à 41 ans entre 2003 et 2012, puis indexée sur l'espérance de vie, ou âge égal à 65 ans	Taux d'annuité porté de 75 %/37,5 à 75 %/40 entre 2003 et 2008, puis durée de référence au dénominateur augmentant au même rythme que la DA à partir de 2008	Introduction progressive d'une décote de 5 % par année d'anticipation	3 % par année de report au-delà du taux plein (portée à 5 % depuis)	
Réforme de 2010		Porté de 60 à 62 ans d'ici 2018 (resp. 55 à 57 ans pour les catégories actives)	Condition sur DA inchangée, condition d'âge portée de 65 à 67 ans entre 2016 et 2023	Inchangé	Inchangée	

Lecture : la durée d'assurance (DA) est la durée d'assurance dite «tous régimes» incluant les années cotisées dans l'ensemble des régimes existants et les périodes validées au titre du chômage ou des charges de famille.

Les retraites : solidarité, contributivité et comportements de liquidation,

Économie et statistique, N° 441–442, [en ligne], 2011,

Disponible sur http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES441A.pdf, consulté le 23/09/2013.

Annexe 7

Dans les analyses annuelles de la croissance qu'elle a publiées en 2011 et en 2012, la Commission a présenté de grandes orientations pour les réformes des retraites, qui contribuent à un assainissement budgétaire porteur de croissance et garantiront l'adéquation et la viabilité des pensions. Elle y a souligné que, pour atteindre ces objectifs, il importait de trouver un meilleur équilibre entre la durée de la vie professionnelle et celle de la retraite et de promouvoir l'épargne-retraite complémentaire. Plus spécifiquement, la Commission a recommandé :

- a) d'adapter l'âge de la retraite pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie;
- b) de limiter l'accès aux régimes de retraite anticipée et aux autres possibilités de sortie prématurée du marché du travail;
- c) de favoriser l'allongement de la vie professionnelle en améliorant l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, en adaptant les lieux de travail à une main d'œuvre plus diversifiée, en développant les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés et en promouvant le vieillissement actif et en bonne santé;
- d) d'égaliser l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite pour les hommes et les femmes;
- e) d'encourager le développement de l'épargne-retraite complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités.

Appliquées avec succès, des réformes dans ce sens contribueront à améliorer la viabilité des systèmes de retraite et aideront ainsi les États membres à fournir à leurs citoyens des revenus adéquats au cours de leur vieillesse en dépit de la détérioration de la situation démographique.

Livre blanc : une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables, Commission européenne,

[en ligne] 16/02/2012, Disponible sur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0055:FIN:FR:PDF>, consulté le 23/09/2013.

Rapport sur la première épreuve d'amissibilité

Rapport établi par mesdames, BES Nathalie, BOURASSEAU Karine, CAFFET Laurence, ENGLEBERT Christine, HABERKORN Valérie, MERSER DUBOIS Mélanie, RADUREAU Patricia, ROCHER Christine, SABOURDY Aurélie, WLOSZCZOWSKI Muriel et messieurs BERNARD Eric, CASTAING Xavier, CHAPEL Jean-Olivier

Cadre de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

Il s'agit donc d'une composition rédigée et structurée mobilisant des connaissances des champs disciplinaires au service d'une analyse et d'une argumentation rigoureuses.

En aucun cas, il ne s'agit de rédiger une note de synthèse, ni de conduire une étude ou un commentaire des documents proposés éventuellement dans les annexes. Toute paraphrase est à proscrire.

La qualité de la structuration du devoir, la clarté du propos et la logique des idées doivent permettre un réinvestissement dans un cadre professionnel à savoir un contexte d'enseignement.

Cette épreuve nécessite de s'appuyer sur des connaissances précises et solides des champs sanitaire et social de niveau Master I.

Il est attendu du candidat qu'il sache **dégager un questionnement** sous-tendu par le sujet conduisant à la formulation d'une problématique qui doit servir de fil conducteur à la composition du devoir.

L'argumentaire construit doit répondre à cette problématique en s'appuyant sur des connaissances actualisées issues du champ disciplinaire des sciences sociales et de la santé : droit, sociologie et psychologie, économie, histoire et géographie, santé publique, sciences politiques.

Le jury rappelle les critères d'évaluation :

- La maîtrise des connaissances, leur agencement, leur mobilisation ;
- La capacité à exploiter les documents éventuellement fournis ;
- La capacité à construire un raisonnement transposable dans un contexte d'enseignement ;
- L'aptitude à la réflexion et la rigueur du raisonnement ;
- La capacité d'analyse et d'argumentation ;
- La clarté et la rigueur de l'expression écrite.
- La capacité à construire un raisonnement ou une argumentation didactique ou simplement transposable dans un contexte d'enseignement

Attentes du jury

Critères d'évaluation	Attentes du jury
Qualités rédactionnelles : <ul style="list-style-type: none">- Orthographe ;- Syntaxe ;	<ul style="list-style-type: none">- Rédaction soignée
Structuration du devoir en vue d'une utilisation à des fins d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">- Visibilité des logiques- Argumentation claire et rigoureuse
Connaissances mobilisées : <ul style="list-style-type: none">- Notions de protection sociale, sécurité sociale, d'assurance vieillesse- Apport de connaissances rigoureuses sur les sources et principes de financement des retraites (répartition, contributivité, capitalisation, solidarité, assurance, assistance, retraite de base, complémentaire, supplémentaire...)- Contextes démographique et économique...	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise des connaissances, de niveau Master 1 et actualisées- Explicitation des concepts clés- Mobilisation des connaissances au service de l'argumentation- Affirmations fondées sur des indicateurs précis et illustrées de données
Questionnement : <ul style="list-style-type: none">- Notions centrales : financement des retraites et pacte intergénérationnel- Démonstration au service du sujet.	<ul style="list-style-type: none">- Questionnement central clair, précis et pertinent au regard de la question posée- Mise en évidence d'un fil conducteur
Analyse des problèmes d'équité entre générations et des réformes de financement	<ul style="list-style-type: none">- Présence d'un axe d'analyse- Analyse menée au service de la problématique.
Argumentation sur les enjeux économiques, sociaux et politiques	<ul style="list-style-type: none">- Démarche d'analyse rigoureuse et précise, au service de la démonstration- Approche nuancée

Critères d'évaluation	Attentes du jury
	- Présence de l'interdépendance des enjeux.

Conseils méthodologiques

Le jury rappelle que le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, clairement identifiables.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir, ou présenter les notions et principes incontournables pour formuler le questionnement et annoncer le plan.

Le développement se construit autour d'un questionnement qui ne saurait se limiter à une simple reprise de la consigne.

La composition ne doit pas se réduire à une simple juxtaposition de connaissances, celles-ci doivent être mobilisées au service de l'analyse, de l'argumentation et d'une réflexion critique qui ne se limite pas à l'analyse des documents éventuellement proposés.

Les attentes formulées ici correspondent au travail attendu dans le cadre professionnel, d'un enseignement-

Le propos doit être nuancé.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un pré-requis élémentaire.

Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Résultats

Moyenne générale : 7,53 / 20

Note la plus haute : 16,50 / 20

Note la plus basse : 01 / 20

Moyennes pour le CAPET : 7,53 pour le CAFEP : 7,54

Sujet

Première partie : Analyse de solutions et de documents techniques

L'association P. intervient dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, situé dans la commune de X comptant environ un million d'habitants.

Créée en 1997, elle s'inscrit dans une démarche de développement social local en proposant des activités essentiellement tournées vers la population du quartier exposée à des problématiques diverses. Animée par une équipe pluridisciplinaire, elle place au cœur de ses préoccupations l'accueil des habitants et veille à s'adapter aux réalités du territoire et de ses évolutions.

Analyser les réponses apportées par l'association P. au regard des orientations de la politique de la ville.

Seconde partie : Démarches pédagogiques

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologie de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves les objectifs suivants :

Terminale ST2S -Programme de sciences et techniques sanitaires et sociales (extrait)					
Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?					
- Dispositifs et actions dans l'urgence ou dans la durée :	L'étude de dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de lier le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire avec les dispositifs et actions mis en place.				
. Accès aux droits	- Présenter le lien entre précarité, pauvreté ou exclusion sociale et difficulté d'accès aux droits - Présenter un dispositif facilitant l'accès aux droits				

LISTE DES ANNEXES.

Annexe 1 : Appel à projets pour 2013 du Fonds européen d'intégration (FEI) - Formulaire de demande.

Annexe 2 : Extraits du rapport d'activité de l'association P., exercice 2011.

Annexe 3 : Bref historique, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, [en ligne], consulté le 17 octobre 2013, accessible sur : <http://www.crpve91.fr/Politique de la Ville/La PV en France/Bref historique/index.php>

Annexe 4 : Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social - Programme de sciences et techniques sanitaires et sociales. Bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2012.

Annexe 5 : Ressources pour la classe terminale de la série ST2S MEN/IGEN/DGESCO, septembre 2013

Annexe 1 :



**FONDS EUROPÉEN
D'INTÉGRATION**



**Direction de l'accueil, de l'intégration
et de la citoyenneté**

Fonds européen d'intégration (FEI)

APPEL À PROJETS POUR 2013

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOM DE L'ORGANISME : Association P.

**PRÉCISER A QUEL AXE DE L'APPEL A PROJETS SE RAPPORTE L'ACTION
PRÉSENTÉE :**

Axe 7, Action visant à favoriser l'accès au droit commun pour les femmes immigrées et à développer leur lien social et leur participation à la vie locale.

TITRE DU PROJET : Parcours d'Elles

PARTIE I :

Informations sur le demandeur et les partenaires

- 1. Nom de l'organisation ou de l'organisme et sigle : Association P.**
- 2. Statut juridique :** Association Loi 1901
- 3. Numéro SIRET :** xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- 4. Date de constitution :** 1994
- 5. Adresse :** Rue Y, Ville X
- 6. Tél. :** 000000000
- 7. Fax :** 000000000
- 8. Courrier électronique (*obligatoire*)** associationP@....
- 9. Personnel permanent (nombre) :** 11 (9 CDI, 2 CDD)
- 10. Représentant légal (personne habilitée à signer le contrat avec la DAIC) :**
Monsieur A

11. Personne de contact/chef de projet/coordonateur de projet (personne directement en charge des actions ou de leur coordination au nom des autres partenaires pour les actions transnationales ou européennes) :

Madame C

12. Personne en charge des questions financières :

Monsieur D

13. Bref résumé des objectifs et des activités habituelles (spécifier les groupes cibles) de l'organisation ou de l'organisme :

L'association P. est basée sur un des quartiers de la ville de X. Son objet social est de renforcer le lien social à travers la mise en place et l'accompagnement d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle. L'association P. effectue également des études et des formations qui contribuent à ces objectifs et développe des échanges, des réflexions et des pratiques avec d'autres structures ayant des objectifs comparables.

L'association P. est structurée autour de ces axes principaux d'intervention :

- Un **pôle d'accompagnement à l'emploi** : Ce pôle permet l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en leur proposant des outils (construction d'un parcours de formation, une méthodologie de recherche d'emploi, un appui à la rédaction de lettre de motivation, de cv, de soutien dans la préparation d'entretiens d'embauche). L'association P. déploie une attention toute particulière pour les personnes les plus isolées sur les territoires en politique de la Ville. L'association s'attache également à mettre en place des accompagnements avec des réponses adaptées aux femmes chef de famille monoparentales. Elle tient également des permanences d'appui à l'Emploi auprès des services de la Ville de X.

- Un pôle **d'aide à la création d'activités et aux initiatives locales** : L'association P. assume le portage juridique, administratif et pédagogique d'une couveuse associative dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. L'association P. met également en place un accompagnement à la création d'entreprise, de la découverte de l'environnement de la création d'entreprise en passant par l'acquisition d'une réelle méthode et des outils nécessaires au montage du projet (étude de faisabilité commerciale, montage des dossiers financiers) et suivi au démarrage de l'activité.

Par ailleurs, sur le volet **développement local**, l'association P. porte le Fonds de Participation des Habitants du quartier de la ville de X, ce fonds permet le financement de projets d'animation et de lien social pour les habitants des quartiers en politique de la Ville.

L'association P. mène aussi des études de faisabilité de dispositifs expérimentaux et des diagnostics locaux d'accompagnement sur la région Y.

L'association P. développe également **des actions de formations**.

L'association P. a été retenue dans le cadre d'un marché public pour mettre en place des formations sur la vie associative dans le cadre du Carrefour des Associations du quartier d'implantation de l'association et pour le Conseil Général. L'association P. anime tous les mois et ce depuis 3 ans des ateliers de techniques d'accès à l'emploi et de valorisation des parcours professionnels.

14. Sources de financement habituelles de l'organisation ou de l'organisme :

- La ville de X, le Conseil Régional, l'ACSE, et le Fonds Social Européen.

15. Avez-vous précédemment obtenu et/ou recevez-vous actuellement une aide financière de la part d'institutions de l'UE ou de la part de l'État ?

Non

Oui

Veillez indiquer l'année, le montant, le numéro de dossier et l'institution de l'UE ou le service de l'Etat :

Année :

Montant :

N° de dossier :

Service de la Commission ou institution communautaire :

Service de l'État :

16. Avez-vous, ou un de vos partenaires, sollicité une aide financière pour ce projet auprès d'autres sources de financement gérées par la Commission ou par d'autres institutions de l'Union européenne ? Dans l'affirmative, de quelles sources s'agit-il ?

.....

17. Quels partenaires, ou organismes, ou organisations partenaires, participeront au projet et comment cette coopération s'articulera-t-elle ?

a) Au niveau local et régional :

Nom & adresse des partenaires (personne de contact)	Rôle du partenaire et activités au sein du projet	Contribution financière au projet
Partenaire XXX	Financier	...
Partenaire XXX	Co-portage du projet, co-animation des ateliers collectifs	...

b) Au niveau national :

Nom & adresse des partenaires (personne de contact)	Rôle du partenaire et activités au sein du projet	Contribution financière au projet
Partenaire XXX	Financier	...

PARTIE II :
Informations concernant le projet pour lequel une subvention est demandée

1. *Titre du projet* : **Parcours d'Elles**

2. *Nature du projet par rapport aux activités habituelles de l'organisation* :

Élargissement des activités habituelles de l'organisation

3. *Description en **trois pages maximum** des actions proposées pour lesquelles une aide financière est demandée. Cette description doit inclure des objectifs, des indicateurs et des résultats escomptés.*

*Cette description doit inclure également des précisions sur l'action proposée, les bénéficiaires, les partenaires, les dates du projet et le lieu où il se déroulera. **Si le projet est retenu, sa description complète devra être produite dans le cadre de la négociation d'une convention entre l'administration et le porteur du projet.***

Contexte

Parcours d'Elles est une action issue d'une expérimentation sur les quartiers en politique de la Ville. Cette action a tout d'abord été expérimentée sur une partie du territoire d'intervention de l'association avant d'être développée à une plus grande échelle sur la ville. Parcours d'Elles a démarré en 2005. Cette action visait à mettre en place des parcours d'accompagnement social et professionnel pour des femmes en situation de monoparentalité. Cette action était portée conjointement par l'association P. et le service social de la CAF. La pédagogie de l'action alliait les entretiens individuels et les temps collectifs, et privilégiait une approche globale de la personne. Une attention particulière était portée à la résolution des questions autour des modes d'accueils des enfants et plus largement d'un soutien à la parentalité.

Cette action a permis à 360 femmes d'être accompagnées dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle et a donné des résultats positifs en terme de retour à l'emploi, d'entrée en formation, de facilitation des modes d'accueil de leurs enfants, d'accès aux droits, d'accès à la santé et aux soins, de départ en vacances, de conseils budgétaires, et a participé à rendre ces femmes autonomes et actrices de leur parcours.

Le succès de cette action s'explique par la mise en place d'un travail collaboratif avec le service social de la CAF et par une approche globale de la situation de la personne et par l'implication de multiples structures partenaires.

Un changement de politique a conduit la CAF à se retirer de l'action, de ce fait, l'action a été mise en sommeil.

Suite aux résultats obtenus, l'association P. se propose de relancer l'action Parcours d'Elles. Cependant, la situation du territoire sur lequel a fonctionné Parcours d'Elles a changé, les partenaires sont plus nombreux, les dispositions légales sont différentes (mise en place du RSA) et le service social de polyvalence et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de X seront donc les nouveaux partenaires qui mèneront avec nous l'accompagnement social.

Objectifs de l'action

- Faciliter l'accès à un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour des femmes en situation de monoparentalité
- Permettre à ces femmes de participer à des actions collectives d'information à visée de redynamisation
- Mener des actions visant un soutien à la parentalité
- Favoriser entre ces femmes des réseaux d'entraide et de solidarités visant à améliorer leur quotidien
- Faciliter l'entrée en formation qualifiante ou l'accès à l'emploi durable

Les bénéficiaires

Femmes en situation de monoparentalité, habitant le quartier, avec une focale particulière sur les quartiers politique de la ville souhaitant faire évoluer sa situation et s'impliquer dans une démarche individuelle et collective.

L'accompagnement développé pendant l'action s'articulera autour de :

L'insertion sociale

L'insertion professionnelle

Des outils opérationnels de l'accès à l'emploi

Un soutien à la parentalité

La constitution d'un réseau d'entraide

Les partenaires concernés

Service social de polyvalence, Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de X, Service d'action sociale de la CAF, la Mairie, les structures d'accueil des jeunes enfants (associatifs et municipaux), les Clubs de Prévention, les écoles maternelles, Pôle Emploi, la mission locale de X, les centres d'hébergement d'urgence et de résidence sociale, le Centre de planification familiale, le Service social de la CARSAT, les bailleurs sociaux...

Dates et lieu du projet

Du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013, L'association P., Rue Y, Ville X

Les résultats escomptés

30 femmes accompagnées avec un taux de retour à l'emploi ou d'entrée en formation de 40%.

Une meilleure compréhension des codes de la vie en France.

L'adhésion de ces femmes à des activités du quartier, une participation à la vie du quartier et la création d'un réseau d'entraide et de solidarité.

Un meilleur degré d'autonomie dans leur vie personnelle et professionnelle.

4. Date de démarrage du projet (le projet démarre obligatoirement en 2013) : 1 janvier 2013.....

5. Durée du projet (maximum 12 mois) : 12 mois

6. Lieu de réalisation du projet : un quartier de la ville de X.....

7. Coût estimé du projet :

Montant total : **XXXX**

Montant du cofinancement demandé au FEI (50 % maximum du coût total ou, 75 % maximum pour les actions relevant des priorités spécifiques) : 47.5%

8. Ressources :

Déjà obtenues pour le projet (financement propre et autre financement externe) (joindre les documents ou attestations de ce financement) :

En cours d'obtention (Joindre les documents ou attestations de ce financement) :

ACSE et Ville de X (appel à projet politique de la Ville)

Veillez répondre aux questions 9 à 15 dans la mesure où elles s'appliquent à votre proposition.

9. Veillez expliciter le caractère novateur de votre projet (le cas échéant) :

La spécificité et le caractère innovant de cette action résident dans une approche globale de la personne et des pratiques pédagogiques qui allient l'individuel et le collectif. Ainsi, cette action comprendra un accompagnement sur les champs de l'insertion sociale et professionnelle, un soutien à la parentalité et la constitution d'un réseau d'entraide.

10. Veillez exposer les différents facteurs de votre proposition qui auraient un effet positif sur les possibilités d'intégration (ex. éducation, logement, sensibilisation de l'opinion publique, etc.) :

Meilleure compréhension de l'organisation institutionnelle et administrative

Meilleure connaissance de l'environnement social et professionnel

Meilleure intégration dans le quartier et développement d'un sentiment d'appartenance à la société française

11. Quels arrangements prenez-vous avec les autres partenaires pour la coordination et la gestion (financière et pratique) des actions proposées ?

L'association P. est sur un co-portage de cette action sur le versant pédagogique et organisationnel des actions. Nous co-accompagnons avec le Service Social de Polyvalence et avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de X les femmes qui intègrent l'action Parcours d'Elles. Nous accueillons l'action dans nos locaux, les entretiens individuels, les ateliers et informations collectives se déroulent dans nos locaux. Ces deux services (service social du département et CCAS) contribuent à parts égales avec l'association P. dans l'achat de fournitures pour les moments de convivialité.

L'association P. salarierait des conseillers professionnels pour l'accompagnement des femmes sur un 1.75 ETP et la directrice-adjointe sur un 0.25 ETP pour développer l'action et la coordonner.

12. Le public concerné par le projet (description détaillée) :

Femmes en situation de monoparentalité ayant envie de faire évoluer positivement leur situation, habitant le quartier

13. Nombre escompté de personnes bénéficiaires de l'action : 30 femmes

14. Veuillez indiquer le calendrier de mise en œuvre du projet (12 mois au maximum) :

Mois / Trimestre	Action
De Janvier à Février	Mobilisation des partenaires et définition des contenus des accompagnements
Février et Mars	Mise en place du calendrier des ateliers collectifs et mobilisation du public. Démarrage de l'action Entretien d'accueil et d'évaluation des femmes intéressées Démarrage des accompagnements individuels, mise en place des parcours et des étapes d'accompagnement individuel
Mars à Mai	Accompagnements individuels et animation d'ateliers collectifs thématiques Organisation du comité de pilotage de lancement
Mai à décembre	Continuité des accompagnements individuels et des ateliers collectifs
Novembre/ décembre	Tenue du comité de pilotage de bilan, rédaction d'un bilan quantitatif et qualitatif

15. Comment le projet et ses résultats seront-ils évalués ?

Veuillez décrire le type d'évaluation prévu : évaluation interne ou externe, etc.

L'évaluation prévue est une évaluation interne

Indiquer la personne qui sera chargée de cette évaluation au sein de l'équipe de projet

Madame C, Directrice-adjointe de l'association et le Comité de pilotage veilleront au bon déroulement de cette action.

Au démarrage de l'action s'est constitué un comité de pilotage. Il est composé de la Délégation à la Politique de la Ville, le service social de polyvalence, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de X, la Caisse d'allocations Familiales, Pôle Emploi, les centres sociaux, l'association des familles monoparentales, les associations partenaires sur le territoire, la Régie de quartier, la Mairie....

Préciser les indicateurs qui permettront de mesurer la réussite du projet

L'association P. possède une base de données qui permet d'assurer un suivi quantitatif précis de l'action et de ses résultats.

Indicateurs de réussite du portage du projet

La mobilisation des différents partenaires,

Le degré d'implication des travailleurs sociaux dans la co-animation de l'action

L'adhésion de partenaires pour présenter et animer des informations thématiques

Indicateurs de réussite de l'action

Nombre de femmes participant à l'action

Nombre de femmes participant aux différents ateliers

Nombre de femmes accédant aux activités des structures du quartier

Les résultats d'accès à l'emploi et ou à la formation

Annexe 2 :

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE

Exercice 2011

L'association P. structure de proximité

L'association P. est située au cœur de l'un des quartiers en politique de la Ville de X dans un lieu en boutique repéré par les professionnels et les habitants du quartier. Cette situation géographique permet une fréquentation facile par les habitants du quartier. Ainsi 42% des personnes qui fréquentent l'association P. le font parce qu'ils ont franchi spontanément la porte et qu'elles ont demandé un soutien dans leurs démarches d'accès à l'emploi.

L'association P. possède également un pôle de documentation et d'accès à Internet en accès réservé aux personnes accompagnées. Bien souvent, les personnes accompagnées ne possèdent pas d'outil informatique à la maison et cet outil est désormais incontournable dans une recherche d'emploi.

Un accueil de qualité

L'association P. a toujours été très attentive à la notion d'accueil des personnes qui poussent la porte. L'association a choisi ce local pour sa situation au cœur du quartier et son accès facile pour les habitants. Une attention toute particulière est portée aux personnes qui franchissent le pas de la porte et qui ont souvent la même demande, « du travail ».

Un temps est pris pour évaluer la demande de la personne et pour trouver une réponse adéquate. La réponse peut se trouver auprès d'un conseiller en interne et un rendez-vous sera donc proposé. Toutefois, il peut parfois être plus judicieux d'orienter vers une structure plus spécifique. La chargée d'accueil veille à donner une information, précise, juste et actualisée.

Association P., une pratique spécifique de l'accompagnement

L'association P. est composée d'une équipe de 4 conseillers Emploi. Ces conseillers accueillent, accompagnent des personnes dans l'élaboration et la mise en place de leur projet professionnel, ils les soutiennent dans la réactualisation de leurs outils de recherche d'emploi, ils leur favorisent l'accès à des réseaux, ils les accompagnent dans leur démarche. Il ne s'agit pas de plaquer des solutions sur des gens mais de les amener à être acteur de leur insertion.

Bien souvent l'accès à l'emploi déstabilise, ainsi, les conseillers de l'association P. proposent aux personnes de rester en contact sur les premiers temps de reprise d'activité. Toutefois, cette compétence professionnelle n'est qu'un des versants des compétences des conseillers professionnels. La spécificité d'un conseiller emploi à l'association P. réside dans le fait qu'il doit également avoir une compétence d'agent de développement local.

En effet, le conseiller doit accompagner la personne dans sa recherche d'emploi mais pour se faire, il doit avoir une approche globale de l'individu, son expérience professionnelle, sa formation, son environnement, ses possibilités et ses limites. Le conseiller de l'association P. veille également à sensibiliser les partenaires nécessaires à la mise en place des parcours des personnes accompagnées. Il doit également se constituer un réseau de professionnels ressources, en prenant appui sur les spécificités des acteurs.

Un travail en réseau

Les accompagnements mis en place à l'association P. sont avant tout des accompagnements vers l'emploi. Toutefois, il nous semble difficile de dissocier l'accompagnement professionnel de la globalité de la personne. C'est pourquoi, l'équipe de l'association P. travaille avec un grand réseau de partenaires de différents secteurs : Emploi, Santé, Formation, Logement, Justice, Accès aux droits...

Une implication dans les actions locales

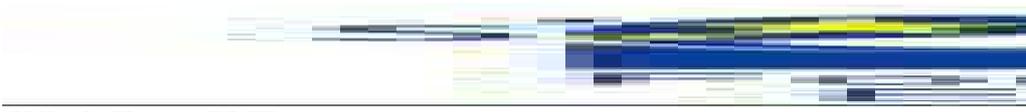
L'association P. fait partie de la coordination des structures de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique sur les sites Politique de la Ville. Cette coordination permet de mutualiser des expériences et des informations. Elle se traduit également par le montage de groupes de travail liés à des problématiques liées à l'emploi. Ainsi, c'est dans ce cadre qu'une réflexion animée par l'équipe de développement local avait été entamée autour des salariés précaires et cette réflexion s'est transformée en action suite à l'appel à projet du Conseil Régional auquel l'association P. a répondu et que l'action Questions de Salariés s'est mise en place.

L'association P. participe également une fois par mois à l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du RSA, et siège à la Commission des Aides Financières exceptionnelles du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville X.

[...]

LES ACTIONS LIEES A L'EMPLOI

Titre de l'action	● POUR L'EMPLOI DANS LE QUARTIER...
Objectifs	Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus isolées et habitant les quartiers Politique de la Ville
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des rendez-vous emploi au sein de structures partenaires non spécifiquement dédiées à la recherche d'emploi ✓ Des entretiens de suivi individualisés, un soutien, une aide méthodologique pour faciliter la recherche d'emploi et/ou de formation des personnes en difficultés. ✓ Un important travail inter-partenarial pour proposer des solutions dans le cadre d'un accompagnement global ✓ Durée non-limitée
Publics concernés	Habitants : Personnes issues du quartier politique de la ville non suivies (ou suivi insuffisant) dans le cadre de dispositifs institutionnels.
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>116 personnes accompagnées en 2011 (124 en 2010), 32 reçues sans entrer dans le dispositif et réorientées, suivant les situations et les demandes (39 en 2010).</p> <p>64 personnes sorties du dispositif dont 41% de résultats positifs (emploi, formation, contrats aidés, accès à un accompagnement dans le cadre d'un dispositif institutionnel) sur l'ensemble des personnes accompagnées.</p> <p>Eléments qualitatifs</p> <p>78 % des personnes accueillies sont des femmes (80% en 2010)</p> <p>81 % ont un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau V et/ou ont eu une scolarité effectuée dans leur pays d'origine sans diplôme validé en France (80 % en 2010)</p> <p>61% sont sans emploi depuis plus d'un an (59 % en 2010)</p> <p>10% avaient un emploi précaire à l'entrée (CDD ou CDI à temps partiel, missions d'intérim, contrats aidés) (8% en 2010)</p> <p>68 % ont entre 25 et 44 ans (75 % en 2010), 18 % ont plus de 45 ans (12 % en 2010) et 14% moins de 26 ans (13 % en 2010)</p>
Partenaires	Associations de quartiers, centres sociaux, centres d'animation, Club de prévention, Service social du département, CCAS, CAF, structures I.A.E, Pôle Emploi, bailleurs
Financeurs	 <p style="text-align: center;">Ville de X</p>
Perspectives	Poursuite de l'action selon les mêmes modalités. Renforcement du travail partenarial pour imaginer et développer des modalités d'intervention complémentaires au suivi individuel (rencontres en groupe, journées thématiques axées sur la découverte des métiers, TRE...)

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PLIE
Objectifs	Apporter une solution aux personnes rencontrant une situation difficile vis-à-vis de l'emploi (insertion professionnelle)
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation après la réunion d'information collective ✓ Prise de contact téléphonique ou par courrier pour proposer un 1er rendez-vous ✓ Entretien de diagnostic en individuel ✓ Présentation de dossier d'entrée aux Comités d'Accès de Suivi de Parcours Plie ✓ Accompagnement renforcé et individualisé ✓ 2 rendez-vous par mois en individuel ✓ Durée d'accompagnement de 24 mois et plus selon la situation
Publics concernés	<p>Demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits au Pôle emploi depuis plus de 18 mois), bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs précaires, TH, jeunes -25 ans non-suivis par la Mission Locale, primo-arrivants, Habitants des quartiers politique de la Ville</p> <p>70 personnes en file active permanente</p>
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>Sur l'année 2011, 105 personnes ont été accompagnées dans le cadre du Plie par l'association P. Sur ces 105 personnes, 88 sont des femmes et 17 hommes. L'association P. joue un rôle prépondérant dans l'orientation du public sur le référent de parcours Plie. 34% des personnes orientées le sont via l'association P.</p> <p>14 sorties en emploi et formation selon les critères FSE (CDI- CDD + de 6 mois - formation diplomate et qualifiante)</p> <p>12 sorties en parcours positif (CUI- formation de courte durée- emploi à temps Partiel)</p>
Partenaires	Maison de l'Emploi, Ville de X, Centres de formation, CAF, Centres sociaux, associations du territoire, Pôle Emploi, centres d'hébergement
Financeurs	 <p>Ville de X PLIE</p>
Perspectives	Renforcer le partenariat sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins de nos participants notamment sur les freins à l'emploi : la santé, le logement et le problème de garde d'enfants.

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES DE LA REGIE DE QUARTIER
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle des salariés en lien avec les encadrants techniques de la Régie ✓ Soutenir ces salariés dans l'élaboration et la mise en place de leur projet professionnel ✓ Orienter vers les professionnels adéquats en fonction des problématiques rencontrées ✓ Favoriser leur accès à un emploi ou une formation suite à leur contrat actuel
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <p>Des entretiens individuels réguliers. Des entretiens tripartites (encadrant, salarié et conseiller)</p>
Publics concernés	Les salariés en contrat d'insertion et en CDD
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>Accompagnement social et professionnel de 28 salariés.</p> <p>Eléments qualitatifs</p> <p>Accès aux droits,</p> <p>Recherche de formation qualifiante, linguistique</p> <p>Orientation vers les services sociaux</p> <p>Réactualisation des outils de recherche d'emploi</p> <p>Préparation aux entretiens d'embauche et/ou d'entrée en formation</p>
Partenaires	Centres de formation, Service social de polyvalence, Professionnels de santé, Hébergements d'urgence, bailleurs sociaux, pôle emploi, Plie, Mission locale, CNAV, CPAM, Mairie
Financeurs	Régie de quartier
Perspectives	Développement de cette forme d'intervention vers d'autres structures de l'insertion par l'activité économique.

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● CONTRAT D'AUTONOMIE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès à un accompagnement vers l'emploi à des jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans, habitant les quartiers en politique de la Ville de X. ✓ Permettre à ces jeunes d'accéder à un emploi, à une formation qualifiante ou de créer son activité en bénéficiant d'un accompagnement intensif.
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de contact avec le jeune intéressé en vue de la signature d'un contrat d'autonomie ; ✓ Accompagnement du jeune vers l'autonomie. Cette phase est pour chaque bénéficiaire d'une durée de 6 mois maximum à compter de la signature du contrat d'autonomie. Elle peut être renouvelable une fois sur demande du prestataire et après avis favorable du comité de pilotage ; ✓ Suivi dans l'emploi, dans la formation ou post création d'entreprise des bénéficiaires. Cette phase dure aussi 6 mois pour chacun des bénéficiaires et débute à la signature du contrat de travail, de l'inscription en formation ou de l'enregistrement de l'entreprise. ✓ Des entretiens individuels jalonnent le parcours du jeune. La régularité des entretiens est nécessaire pour ce type de public, il est primordial également de maintenir le jeune dans une dynamique forte.
Publics concernés	Jeunes de 16 à 25 ans des territoires relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>136 contrats ont été signés sur la durée de l'action et sur l'année 2011, 24 nouveaux contrats ont été signés</p> <p>Eléments qualitatifs</p> <p>42 sorties positives et 29 sorties consolidées</p>
Partenaires	Missions locales, Service social de polyvalence, Centre d'hébergements d'urgence, la Cité des métiers, Pôle Emploi, les antennes Jeunes, centres de formation, service des contrats aidés de la Ville
Financeurs	
Perspectives	Fin de la convention à la signature du 800ième contrat en 2011, toutefois 18 jeunes toujours en accompagnement pour 2012.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS ET A LA CREATION D'ACTIVITES

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE DES PORTEURS DE PROJET DE LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE LA VILLE DE X
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseiller les créateurs dans leur projet de création d'entreprise ✓ Evaluer la faisabilité des projets de création. ✓ Aider le bénéficiaire à réaliser une étude de marché et à rédiger un plan d'affaires ✓ Conseiller le porteur de projet dans le choix du statut juridique et du régime fiscal et social le mieux adapté ✓ Définir avec le créateur une stratégie commerciale ✓ Mettre au point des prévisions économiques et financières ✓ Réorienter le porteur de projet vers d'autres dispositifs selon ses besoins
Description de l'action	<p><u>Des sessions de groupe :</u></p> <p>Une information collective pour comprendre les étapes de la création d'entreprise accompagnée d'une fiche d'autoévaluation afin de recenser les besoins des participants. Un atelier « étude de marché », travail sur un manuel pratique et des notions comme la concurrence, le comportement d'achat des clients, les produits/services ou la marge commerciale.</p> <p>Un atelier sur le choix de locaux commerciaux pour savoir comment effectuer une étude d'implantation, sélectionner un local ou vérifier le contenu d'un bail commercial.</p> <p><u>Des entretiens individuels</u></p> <p>Travail avec le conseiller sur la finalisation du projet, du plan d'affaire et de l'étude économique.</p>
Publics concernés	<p>Action destinée aux habitants du quartier. Principaux profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porteurs très en amont de la création d'entreprise - 70% de notre public est dans une situation précaire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, sans ressources) - De plus en plus d'entrepreneurs déjà immatriculés rencontrant des difficultés
Résultats	<p>158 personnes ont été accompagnées en 2011. 20 informations collectives et 32 ateliers spécialisés ont été réalisés En 2011, nous avons pu dénombrer 34 sorties positives dont 28 créations d'activités et 6 retours à l'emploi ou formation.</p> <p>La création d'activité par immatriculation reste majoritaire (50%). Les phases de test (couveuse ou coopérative) représentent 6% des sorties positives. Enfin on compte 9 auto-entrepreneurs accompagnés dans le démarrage d'activité. Les entrées en formation et les retours à l'emploi représentent cette année 18% des sorties positives.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes financiers (prêts ou garanties bancaires). - Test de l'activité : Couveuses ou coopératives d'activité.
Financeurs	 <p>Ville de X Conseil régional</p>

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide ✓ Développer les actions vecteurs de lien social ✓ Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, à monter des projets et à être acteur de son quartier ✓ Renforcer les échanges entre les habitants et les associations ✓ Développer une politique d'animation de quartier
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication autour du FPH auprès des habitants et leur mobilisation par des réunions de présentation et des échanges informels ✓ Soutien technique et méthodologique aux porteurs de projets (aide à l'organisation du projet, à la constitution de la fiche de présentation, à la recherche de partenaires et de solutions logistiques, à la communication, à la recherche de cofinancements) ✓ Sélection des projets par l'organisation de comités de gestion sur place ou par mail, puis le versement de l'aide ✓ Suivi des actions sur le terrain ✓ Réalisation d'un bilan qualitatif et financier avec les porteurs du projet
Publics concernés	Habitants des quartiers Politique de la ville
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enveloppe 2011 : un total de XXXXX € dont XXXX euros de la Mairie de X pour le fonctionnement du dispositif ✓ 17 projets financés ✓ Coût total des projets de XXXX euros soit une moyenne de XXX euros par projet ✓ Environ 1.700 personnes touchées soit une moyenne de 140 personnes par projet ✓ 6 fêtes d'immeuble ou de quartier et 5 sorties hors de la Région parisienne, et 6 célébrations de fin d'année ✓ 47 % de nouveaux porteurs de projets <p>Eléments qualitatifs</p> <p>Le Fonds de Participation des Habitants a permis d'accompagner des projets favorisant le lien social dans le quartier.</p> <p>Les sorties à la mer reste une activité très prisée et on peut constater que les habitants apprécient beaucoup ce type de sortie.</p> <p>On peut noter également l'investissement financier d'un bailleur social qui a permis de co-financer les projets émanant des locataires du parc social de ce bailleur.</p>
Partenaires	<p>Services municipaux</p> <p>Services de l'Etat : Préfecture - Acsé</p> <p>Associations de la Politique de la Ville : Centre Social et Culturel</p> <p>Partenaires</p> <p>Bailleur social pour ses locataires</p>
Financeurs	  <p>Ville de X</p> <p>Conseil régional</p>

[...]

PERSPECTIVES 2012

2012 sera une année de consolidation de nos activités. Il nous faudra poursuivre le travail sur le projet associatif, et être capable de monter de nouveaux projets tout en étant réactif et attentif à la commande publique.

Il faudra veiller à l'adéquation de nos moyens avec la mise en œuvre de nouveaux projets. Les objectifs 2012 sont de :

- Veiller à la bonne adéquation du projet associatif et des actions développées,
- Etoffer le conseil d'administration,
- Travailler sur les coopérations associatives avec nos partenaires,
- Etre attentif aux dynamiques locales : création de nouvelles structures (centres sociaux, pépinières d'entreprises...), nouveaux aménagements urbains,
- Consolider notre implantation dans d'autres quartiers voisins, notamment pour nos actions emploi,
- Garder une implication dans l'innovation sociale en suivant la mise en œuvre d'autres dispositifs expérimentaux,
- Diversifier nos sources de financement pour renforcer l'équilibre économique de certains de nos projets (EPICEAS, Parcours d'Elles...),
- Favoriser les interventions transversales au sein de l'équipe : suivi croisé Insertion/création d'activité ; partage d'expériences entre la création d'entreprise et le montage d'activités de l'économie sociale et solidaire ; participation à un groupe d'analyse des pratiques pour les conseillers,
- Réactualiser les outils de communication de l'association.

Extraits du rapport d'activité de l'association P., exercice 2011.

Annexe 3 :

Bref historique de la politique de la ville

Politique publique de cohésion sociale et territoriale, la politique de la Ville est avant tout une politique interministérielle et contractuelle.

Action partenariale menée à l'échelle de territoires prioritaires, la politique de la Ville vise à conduire des interventions publiques pour lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale.

Sa première affirmation remonte à 1977 dans le cadre du VII^{ème} plan avec la création de la procédure « Habitat et vie sociale » (HVS), considérée comme le prélude des politiques ultérieures de Développement Social Urbain.

Les années 80 marquent un tournant avec les incidents survenus aux Minguettes à Vénissieux, qui contribuent, avec le changement politique, à redéfinir une nouvelle stratégie pour les quartiers. C'est la création du programme de Développement Social des Quartiers.

Dans le même temps, naissent les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance (CCPD et CDPD) dont l'objectif est de mener des actions partenariales en matière de prévention de la délinquance. De ces commissions émergent à partir de 1984 les Opérations Préventions Eté (devenues depuis dispositifs Ville Vie Vacances).

Avec la décentralisation, la contractualisation devient un outil fondamental de la politique de la Ville. À partir de 1984, les premiers DSQ s'inscrivent dans le cadre des contrats de Plan Etat - Région. Près de 150 villes s'engagent ainsi aux côtés de l'Etat et de 18 Régions pour faire échec à la dégradation économique et sociale de 148 sites urbains. Mais, en dépit des nombreuses expérimentations, l'insuffisance des résultats obtenus incite l'Etat à s'engager plus directement. C'est la période d'institutionnalisation de la politique de la Ville avec la nomination du premier Délégué Interministériel à la Ville et au Développement Social Urbain et la création de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

A la fin de l'année 1990, l'institutionnalisation de cette politique interministérielle est consacrée avec la nomination d'un Ministre de la Ville et la désignation de 13 Sous-Préfets à la Ville.

La politique de la Ville repose désormais sur un socle législatif.

La Loi d'Orientation pour la Ville votée le 13 juillet 1991 pose les principes et détaille les moyens de la politique de la Ville qui vont enrichir le code de l'urbanisme et celui de l'habitat.

Le Contrat de ville devient le dispositif unique de la politique unique de la Ville, même si d'autres procédures ont vocation à se poursuivre. Par ailleurs, l'idée de Grands Projets urbains est émise pour les territoires où les dysfonctionnements perdurent depuis des décennies, et exigent un investissement lourd. Ces Grands Projets Urbains deviendront en 2000 des Grands Projets de Ville.

Suite au rapport sur l'intégration urbaine, le Pacte de Relance pour la Ville du 19 juin 1996 intervient prioritairement en direction de l'économie et de l'emploi.

Une géographie prioritaire est définie avec des périmètres d'intervention spécifiques : 700 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), 350 Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et 38 Zones Franches (ZFU).

Avec la loi du 18 juillet 1999, dite loi Chevènement, la coopération intercommunale constitue une nouvelle démarche. La politique de la Ville constitue une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

Interviennent par ailleurs la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 qui fait prévaloir le droit au logement et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000 (dite loi SRU) qui reprend à son compte le principe de mixité de la LOV et oblige les communes des grandes agglomérations à disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux sur leurs territoires.

Le dispositif Contrat de Ville se poursuit pour la période 2000-2006. Se crée également en 2001 la Veille Educative.

En 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine, dite Loi Borloo, réoriente la politique de la Ville.

Un programme national de rénovation urbaine est lancé sur 5 ans, relayé par des programmes d'action locaux. Quelque 30 milliards de travaux doivent être réalisés entre 2004 et 2008 pour aménager des espaces publics, créer ou réhabiliter des équipements publics, réorganiser les voiries, rénover le parc de logements publics et privés. (...)

Le programme national vise ainsi : à construire 250 000 logements locatifs sociaux, à en réhabiliter 400 000, à démolir 250 000 logements.

Avec la loi de programmation pour la Cohésion Sociale (programmes 15 et 16) du 18 janvier 2005, est mis en place le dispositif de Réussite Educative. (...)

En mars 2006, faisant suite au rapport de la commission sénatoriale d'information sur l'avenir des Contrats de Ville, le Comité Interministériel des Villes met en place les nouveaux Contrats dits « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » (CUCS) qui succèdent à la génération des Contrats de Ville.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés.

Signés par le préfet et le maire (ou le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale) pour une période de trois ans (2007-2009), renouvelable une fois, ces contrats définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Ces contrats visent à donner un cadre d'action plus clair, lisible et opérationnel pour tous les acteurs locaux qui interviennent en faveur des habitants des quartiers en difficulté. Des priorités d'intervention sont définies : accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.

Dans chacun de ces domaines, l'Etat et les collectivités définissent des programmes d'action précis. L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs pris en compte de façon transversale.

L'évaluation est systématique. Elle fait l'objet d'un financement. Deux modalités d'évaluation du contrat sont prévues : une évaluation annuelle et la réalisation au terme de la période des 3 ans de l'évaluation des effets produits par l'action des CUCS. (...)

Pour réaffirmer la présence de l'Etat et de la République au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, une nouvelle fonction d'agent de l'Etat a été créée en 2009 : délégué du préfet. Leur mission : créer un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, coordonner

l'action des services de l'Etat, et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible. Les délégués du préfet exercent leur fonction à plein temps dans 85 départements (métropole et Outre-mer). Ils disposent ainsi de la légitimité et de la reconnaissance nécessaires pour incarner l'Etat et se faire l'interlocuteur des acteurs locaux. (...)

Lors du Comité interministériel des villes du 18 février 2011, le Premier ministre a décidé de l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques dans les quartiers prioritaires où les dispositifs de droit commun demeurent insuffisamment utilisés. Ces expérimentations viennent en complément des Cucs prorogés, et portent sur l'engagement du droit commun de l'État et de ses partenaires sur trois thèmes prioritaires : l'éducation, l'emploi et la sécurité.

Elles concernent 33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements. Elles donneront lieu à une évaluation pour dégager les bonnes pratiques susceptibles d'être généralisées à la génération de contrats qui succèdera aux Cucs en 2014.

L'ensemble des acteurs impliqués localement (Etat, collectivités locales...) y est associé, renforçant le caractère partenarial de la politique de la ville.

Source : *Bref historique*, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, [en ligne], consulté le 17 octobre 2013, accessible sur : [http://www.crpve91.fr/Politique de la Ville/La PV en France/Bref historique/index.php](http://www.crpve91.fr/Politique%20de%20la%20Ville/La%20PV%20en%20France/Bref%20historique/index.php)

Annexe 4 :

Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social -
Programme de sciences et techniques sanitaires et sociales.
Bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2012.

Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
7 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS DE SANTÉ PUBLIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ ?					
Politiques de santé publique :	L'étude des politiques de santé publique s'appuiera sur des documents d'approche et de nature variées.				
- Approche historique	- Illustrer l'évolution des objectifs de santé publique				
- Principes d'intervention en santé publique :					
. Veille et sécurité sanitaire . Prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé . Restauration de la santé	- Identifier les différents principes d'intervention				
- Élaboration des politiques de santé publique :					
. Priorité sanitaire et planification	- Justifier une priorité de santé publique - Analyser un plan de santé publique (national, régional ou local) - Montrer la place du diagnostic épidémiologique dans l'élaboration d'un plan de santé publique - Expliquer l'intérêt de l'évaluation d'un plan de santé publique - Montrer la place de la lutte contre les inégalités de santé dans un exemple de plan de santé publique				
. Organisation des politiques de santé publique	- Identifier les niveaux d'organisation des politiques de santé - Identifier, pour les acteurs intervenant dans un exemple de politique de santé publique, les différents types de mission (décision, conseil, financement, évaluation) - Justifier la nécessité d'une coordination des différents acteurs - Identifier l'influence de la politique européenne sur la politique nationale de santé				
. Place de l'utilisateur : démocratie sanitaire	- Identifier la place de l'utilisateur dans les politiques de santé - Définir la notion de démocratie sanitaire				
. Politique de l'OMS	- Présenter les fonctions de l'OMS - Repérer le lien entre les priorités d'action de l'OMS et ses fonctions				
Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions :					
- Notion de système de santé	- Définir la notion de système de santé - Présenter schématiquement le système de santé				
- Dispositif de veille sanitaire	La notion de système d'information sera construite à partir de l'étude d'un exemple. - Analyser un dispositif de veille sanitaire - Identifier les missions de l'organisme chargé de la veille sanitaire au niveau national - Montrer l'importance des systèmes d'information pour la veille sanitaire				
. Structures et actions de prévention et de promotion de la santé	La diversité des structures et la pluralité des actions seront mises en évidence à partir d'exemples locaux. - Repérer la diversité des structures dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique : niveau local, niveau national - Caractériser une action menée par une structure de prévention				
- Système de soins :					
. La production des soins	L'identification de la place de l'établissement de santé au sein du système de soins et la compréhension de son fonctionnement s'appuieront sur l'étude d'un établissement précis, sous forme de visites, de rencontres avec des professionnels ou d'exploitation de documents techniques. - Montrer la complémentarité des différentes composantes du système de soins - Montrer comment est assurée la permanence des soins sur un territoire - Illustrer les différentes missions de service public des établissements de santé				
. Accès aux soins et réduction des inégalités	- Présenter le lien entre accès aux soins et réduction des inégalités de santé - Montrer l'importance de la protection sociale dans l'accès aux soins				
- Économie de la santé	On pourra s'appuyer sur l'utilisation du tableau pour analyser les comptes de la santé. - Définir les agrégats des comptes de la santé - Analyser la répartition et l'évolution des comptes de la santé - Montrer qu'il existe une régulation du système de santé - Analyser différents choix visant à assurer l'équilibre des comptes de la santé				
8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?					
Politiques sociales :	L'étude des politiques sociales s'appuiera sur des documents d'approche et de nature variées.				

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
- Approche historique : entre bienfaisance, action sociale et développement social local - Intervention sociale :	- Identifier la place de la solidarité dans l'évolution des politiques sociales - Illustrer l'évolution de la place de l'utilisateur dans les politiques sociales				
. Diversité des approches en politique sociale	- Présenter la pluralité des approches (catégorielle, sectorielle, transversale) - Expliquer le choix d'une de ces approches pour un exemple de politique sociale				
. Différents modes d'intervention	- Caractériser assistance, accompagnement social et le développement social local				
- Élaboration des politiques sociales :					
. Priorités sociales	- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire				
. Organisation institutionnelle	- Présenter les niveaux d'organisation et les principaux acteurs des politiques sociales				
Organisation et fonctionnement des dispositifs et institutions, l'exemple des dispositifs de lutte contre la précarité, pauvreté et l'exclusion sociale :	L'organisation et le fonctionnement des dispositifs et institutions seront étudiés à partir d'exemples locaux.				
- Dispositifs et actions dans l'urgence ou dans la durée :	L'étude de dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de lier le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire avec les dispositifs et actions mis en place.				
. Accès aux droits	- Présenter le lien entre précarité, pauvreté ou exclusion sociale et difficulté d'accès aux droits - Présenter un dispositif facilitant l'accès aux droits				
. Prestations et offre de services	- Repérer le rôle de la redistribution des ressources - Présenter le dispositif de veille sociale - Présenter un dispositif d'insertion sociale en lien avec le diagnostic des besoins correspondant - Montrer l'intérêt de la pluralité des dispositifs : dispositif d'urgence, dispositif dans la durée				
- Structures, diversité et complémentarité :					
. Collectivités publiques	- Repérer le rôle des différents acteurs publics				
. Associations	- Illustrer la place des associations dans la lutte contre l'exclusion				
. Diversité des structures	- Montrer la diversité et la complémentarité des acteurs sur un territoire - Justifier la nécessité d'une coordination des structures				

Pôle méthodologie

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
9. COMMENT LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES METTENT EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA SANTE OU LE BIEN-ETRE SOCIAL DES POPULATIONS ?	La démarche de projet sera traitée en lien avec les pôles thématiques. On s'assurera que les élèves ont pu étudier deux exemples de démarche de projet, partiellement ou dans leur totalité : un dans le domaine social et un dans le domaine sanitaire.				
Notion d'organisation	- Identifier les composantes d'une organisation - Identifier les différents types de relations existants				
Démarche de projet :	La participation des élèves à tout ou partie d'un projet situé dans un cadre institutionnel peut faciliter la compréhension de la notion de démarche et l'identification des étapes d'une démarche de projet.				
- Place du projet dans le secteur sanitaire et social	- Caractériser la spécificité des actions dans le secteur sanitaire et social : cadre juridique, déontologie, éthique - Identifier la place du projet dans le secteur sanitaire et social - Présenter l'intérêt de la démarche de projet				
- Étapes de la démarche : du diagnostic à l'évaluation	- Identifier les différentes étapes de la démarche de projet - Montrer le lien entre les différentes étapes d'une démarche de projet - Identifier les contraintes d'un projet				
- Les acteurs du projet	- Identifier les différents acteurs et repérer leur rôle dans un projet				
Méthodologie :	L'étude de méthodes et d'outils permettra de comprendre l'importance de la coordination des acteurs et de l'anticipation dans la démarche de projet.				
- Analyse et diagnostic d'une situation, d'un problème	- Situer un projet dans son contexte institutionnel - Montrer l'importance de l'analyse d'une situation, du diagnostic d'un problème dans la démarche de projet - Appliquer la démarche d'étude pour analyser une situation				
- Conduite et mise en œuvre d'un projet	- Proposer un outil de suivi de projet et justifier son choix ; expliquer son utilisation - Montrer l'importance de la communication dans un projet				
- Évaluation	- Expliquer le rôle de l'évaluation - Justifier le choix d'un outil d'évaluation ; expliquer son utilisation				
- Perspectives et valorisation du projet	- Dégager des axes d'évolution possibles - Justifier l'intérêt de communiquer sur un projet, en interne et en externe				

Annexe 5 : Explication des niveaux taxonomiques

Ces niveaux taxonomiques définissent le **niveau d'étude global de chacun des items** du programme, présentés dans la colonne « Contenu ». (...)

Niveaux	Présentation	Compétences attendues	Exemples
1 – Niveau d'information	<p>Le contenu est relatif à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet. Les réalités sont montrées sous certains aspects de manière partielle ou globale. Ceci peut se résumer par la formule " l'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information".</p> <p>Il n'y a pas d'évaluation envisageable à l'examen pour les savoirs situés à ce niveau d'approfondissement.</p>	Être capable de savoir où trouver l'information	L'élève sait trouver des données épidémiologiques locales, nationales et internationales
2 – Niveau d'expression	<p>Le contenu est relatif à l'acquisition de moyen d'expression et de communication permettant de définir et utiliser les termes composant la discipline. Le "savoir" est maîtrisé.</p> <p>Ceci peut se résumer par la formule "l'élève sait en parler". Être capable de se rappeler de faits, de phénomènes, de principes...</p>	Être capable de définir, d'expliquer, d'identifier les éléments, de comprendre.	<p>L'élève sait définir, différencier des indicateurs sanitaires et sociaux.</p> <p>L'élève sait identifier les données épidémiologiques présentées dans un tableau.</p>
3 - Niveau de maîtrise des outils	<p>Le contenu est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action (lois, démarches, actes opératifs, ...) permettant d'utiliser, de manipuler des règles, des principes ou des opérateurs techniques en vue d'un résultat à atteindre.</p> <p>Il s'agit de maîtriser un "savoirfaire".</p> <p>Ceci peut se résumer par formule "l'élève sait faire".</p>	Être capable de transposer, d'analyser, d'établir des relations, des principes d'organisation, de synthétiser, de porter un regard critique.	<p>L'élève sait analyser, établir des liens entre les indicateurs, les déterminants et les contextes.</p> <p>L'élève sait relativiser la portée des indicateurs.</p> <p>L'élève sait regrouper et exploiter sous forme de synthèse, de schémas, de graphiques, etc., des informations épidémiologiques issues de sources différentes.</p>
4 - Niveau de maîtrise méthodologique	<p>Le contenu est relatif à la maîtrise d'une méthodologie d'énoncé et de résolution de problèmes en vue d'assembler et organiser les éléments d'un sujet, identifier les relations, raisonner à partir de celles-ci, décider en vue d'un but à atteindre.</p> <p>Il s'agit de maîtriser une démarche. Ceci peut se résumer par la formule « l'élève maîtrise la méthode».</p>	Être capable de maîtriser des méthodologies, de résoudre des problèmes complexes, d'évaluer.	L'élève sait mener une recherche documentaire en lien avec les pôles thématiques : formulation de requêtes, sélection des sources spécifiques au secteur, évaluation des informations, réalisation de synthèse.

Source : **Ressources pour la classe terminale de la série ST2S**
MEN/IGEN/DGESCO, septembre 2013

Rapport sur la seconde épreuve d'admissibilité

Rapport rédigé par mesdames Valérie ATHE, Elisabeth BAUMEIER, Céline BLONDEL, Nathalie CERVANTES, Cécile DELORME, Martine DUQUET, Bernadette LATRON, Delphine LOUIS, Séverine LUYDLIN, Anne-Marie MARTINOD, Françoise MENDELLA, Aline PLAT, Isabelle STABLO et monsieur Vincent CHEVREUX.

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques.

Le dossier scientifique et technique doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarches pédagogiques.

Attentes du jury

Partie 1 : Analyser les réponses apportées par l'association P. au regard des orientations de la politique de la ville

Cette question permettait essentiellement d'évaluer « l'aptitude du candidat à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques ».

Le jury attendait l'identification du sujet d'étude : la politique de la ville et sa mise en œuvre au travers des actions d'une association.

Éléments attendus sur le fond :

- Les caractéristiques de la politique de la ville au regard des politiques sociales
- Le lien entre les actions de l'association et les orientations de la politique de la ville
- L'analyse critique des réponses apportées par l'association.
- Les orientations actuelles de cette politique.

Éléments attendus sur la forme

- Une réponse structurée, rédigée de manière claire et rigoureuse
- Un tableau ou un schéma pouvait être proposé à condition de l'inscrire dans une démarche analytique.

Un listing des actions ne permet pas d'établir les liens avec les orientations de la politique de la ville et donc ne permet pas de répondre à la question.

Remarques :

Le jury a constaté que de nombreuses copies ne s'inscrivaient pas dans la définition de l'épreuve. Il a observé :

- Une prise en compte partielle des consignes ;
- Un recopiage des annexes ;
- Une sélection non pertinente des informations ;
- Une absence de contextualisation du sujet (inscription de la politique de la ville dans les politiques sociales)

Partie 2 :

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologie sciences et technologie de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves les objectifs suivants :

Terminale ST2S -Programme de sciences et techniques sanitaires et sociales (extrait)					
Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?					
- Dispositifs et actions dans l'urgence ou dans la durée :	L'étude de dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de lier le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire avec les dispositifs et actions mis en place.				
. Accès aux droits	- Présenter le lien entre précarité, pauvreté ou exclusion sociale et difficulté d'accès aux droits - Présenter un dispositif facilitant l'accès aux droits				

Cette question permettait essentiellement d'évaluer l'aptitude du candidat « à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques».

Le jury attendait une démarche technologique pour une classe de terminale ST2S reposant sur :

- Un questionnement au regard des objectifs imposés ;
- Des propositions de situations d'apprentissage prenant appui sur le dossier documentaire et éventuellement d'autres ressources ;
- La justification des choix effectués qui doit montrer la stratégie choisie.
-

Éléments attendus sur le fond :

- Le positionnement dans le contexte dans lequel s'inscrivent les démarches pédagogiques, par exemple enseignement technologique avec poursuite d'études, niveau, pré-requis.
- Démarche avec plusieurs situations d'apprentissage, avec précisions concernant :
 - le questionnement pédagogique qui a fondé les choix réalisés et la cohérence de la démarche présentée. Le candidat pourra aborder ici les enjeux éducatifs, économiques, sociétaux, écologiques, ...liés à la démarche proposée
 - l'utilisation du dossier documentaire et proposant éventuellement des compléments (techniques, supports, ressources documentaires)
 - les modalités de mise en œuvre des situations d'apprentissage, et la justification des choix effectués en lien avec le questionnement initial
 - l'évaluation envisagée

En conclusion, le jury a apprécié :

- Des qualités d'analyse et d'expression correspondant aux exigences d'un niveau Master;
- Des réponses composées pour la première partie ;
- Le soin apporté au traitement des copies
- La qualité d'expression.

Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné. Cette épreuve nécessite également de se placer dans une démarche d'enseignement technologique et ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs de formation et des moyens et méthodes pédagogiques.

Le candidat doit avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité.

Une attention particulière doit être portée aux verbes de consignes qui induisent des exigences précises quant à la formulation de la réponse.

Une grande vigilance doit être portée à la qualité de l'expression écrite. On notera que la forme de la réponse n'est pas imposée sur toutes les questions. Elle doit être adaptée de manière pertinente dans un souci de clarté, de compréhension et tenir compte du contexte de la situation et de la consigne.

En aucun cas, il ne s'agit de plaquer des méthodologies, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci. Les choix opérés doivent être justifiés et argumentés.

Les candidats doivent réussir à gérer leur temps au regard de :

- l'exploitation des documents,
- la construction des argumentaires
- la proposition de démarches pédagogiques
-

EPREUVES D'ADMISSION

Epreuve de mise en situation professionnelle

Durée 5 h coefficient 2

Travaux pratiques : quatre heures

Exposé : trente minutes

Entretien : trente minutes

Résultats

Moyenne générale : 11,08

Note la plus haute : 20

Note la plus basse : 02

Moyennes pour le CAPET : 9,38 pour le CAFEP : 12,79

Premier sujet

Vous enseignez les « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » en classe de terminale ST2S.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités à développer dans cette séquence sont :

- *Présenter le dispositif de veille sociale.*
- *Montrer la diversité et la complémentarité des acteurs sur un territoire dans un dispositif de lutte contre l'exclusion.*
- *Justifier la nécessité d'une coordination des structures.*

Travaux pratiques

En clôture de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est déroulée les 10 et 11 décembre 2012, le Premier ministre a annoncé la volonté du gouvernement de « marquer un changement majeur dans l'approche des questions de pauvreté et d'exclusion dans notre pays ». Cet engagement doit se traduire dans un plan pluriannuel interministériel qui sera présenté lors de la réunion d'un comité interministériel de lutte contre l'exclusion, le 21 janvier prochain et qui constituera un ensemble cohérent décliné en feuilles de route confiées à chaque ministère concerné.

Les grandes orientations du volet concernant le logement et l'hébergement sont désormais définies. Le double objectif poursuivi est de permettre un accès plus rapide au logement et d'apporter, par un accueil de proximité, une meilleure réponse aux personnes en situation d'exclusion. Le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures pour 2013, laquelle

doit être une année de mobilisation particulière et induire une transformation durable et en profondeur de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement.

La présente circulaire a pour objet de vous présenter dès à présent ces premières orientations et de vous indiquer dans quelle perspective doivent s'inscrire les projets territoriaux de sortie de l'hiver que le Premier ministre vous a demandé d'élaborer et qui devront être finalisés d'ici la fin du mois de janvier 2013.

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD1/DGALN/DHUP/DIHAL/2013/02 du 04 janvier 2013 relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver

Extraits, Ministère de l'égalité des territoires et du logement,

Disponible sur <http://circulaires.legifrance.gouv.fr>, consulté le 28/10/2013

Consigne de l'activité de travaux pratiques :

Illustrer la complémentarité des acteurs intervenant dans le dispositif d'hébergement des personnes en situation d'exclusion, à partir de l'exemple du département du Gard.

Deuxième sujet

VOUS ENSEIGNEZ LES « SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES » EN CLASSE DE TERMINALE ST2S.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

VOUS DISPOSEZ DE 4H EN SALLE DE TP MULTIMÉDIA. DURANT CE TEMPS, LES MEMBRES DU JURY SONT SUSCEPTIBLES DE VOUS OBSERVER.

Les capacités à développer dans cette séquence sont :

- *Montrer l'importance de l'analyse d'une situation, du diagnostic d'un problème dans la démarche de projet,*
- *Appliquer la démarche d'étude.*

Travaux pratiques

LA DÉMARCHE DE PROJET EN TANT QUE DÉMARCHE, EST UNE FAÇON DE FAIRE, UNE FAÇON DE TRAVAILLER. ELLE NÉCESSITE UNE CAPACITÉ DE REcul ET DE « PROJECTION », C'EST-À-DIRE DE VISION D'AVENIR QUE L'ON SE DONNE. [...].

Le diagnostic vise à « lire le territoire » et à choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels. L'objectif du diagnostic n'est pas uniquement de connaître, mais d'expliquer et de comprendre pour agir ensemble. Pour cela, il doit être conduit de manière partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.[...].

Source : « Mener une démarche de projet de territoire » PEP'S, Plateforme d'Echanges et de PartageS, Centre de ressources développé par et pour les directeurs de MJC,

<http://www.peps-mjc.org>

Consigne de l'activité de travaux pratiques

A partir d'exemples de projets visant à améliorer la santé et le bien-être social des populations, dégager les différentes étapes de la réalisation d'un diagnostic en repérant les méthodes et outils pouvant être mobilisés.

Troisième sujet

VOUS ENSEIGNEZ LES "SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES" EN CLASSE DE TERMINALE ST2S.

VOUS CONCEVEZ ET ORGANISEZ UNE SÉQUENCE DE FORMATION PRENANT APPUI SUR LES INVESTIGATIONS ET ANALYSES QUE VOUS EFFECTUEREZ AU COURS DES TRAVAUX PRATIQUES.

VOUS DISPOSEZ DE 4H EN SALLE DE TP MULTIMÉDIA. DURANT CE TEMPS, LES MEMBRES DU JURY SONT SUSCEPTIBLES DE VOUS OBSERVER.

LES CAPACITÉS À DÉVELOPPER DANS CETTE SÉQUENCE SONT :

- **Montrer la complémentarité des différentes composantes du système de soins**
- **Analyser l'évolution du fonctionnement du système de santé.**

Travaux pratiques

[...]

La Stratégie nationale de santé prend en compte la santé primaire, la place centrale de la personne dans le parcours de soins, les nouvelles relations entre l'hôpital et les dispositifs de suivi à domicile, ainsi que tant d'autres enjeux qui concernent la cohérence, la continuité, l'adaptation et la pertinence des pratiques. Être stratège en matière de santé, c'est s'efforcer de comprendre la diversité d'enjeux d'apparence parfois contradictoire et d'avoir l'intelligence, à un moment estimé opportun, de les ramener à une même exigence du bien commun.

Emmanuel Hirsch

*Stratégie nationale de santé : « Ce qui importe, c'est le souci d'universalité » , Gazette santé-social
11/10/2013*

Consigne de l'activité de travaux pratiques

Illustrer la complémentarité des acteurs du système de santé à travers l'exemple de la médecine de parcours et plus particulièrement l'expérimentation PAERPA (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie).

Rapport de l'épreuve de mise en situation professionnelle

Rapport établi par mesdames BAUMEIER Elisabeth, BOURASSEAU Karine, CADORET Sylvie, CERVANTES Nathalie, COMPTE Valérie, DELORME Cécile, DROUART Audrey, HABERKORN Valérie, LATRON Bernadette, LOUIS Delphine, MARTINOD Anne-Marie, MENDELLA Françoise, PLAT Aline, POROT Marie-Françoise, ROCHER Christine, ROUILLARD-REY Dominique, SABOURDY Aurélie, STABLO Isabelle, et messieurs BERNARD Eric, CASTAING Xavier, CHAPEL Jean-Olivier

Caractéristiques de l'épreuve :

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluritechnique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

Objectifs de l'épreuve :

Le candidat doit être capable :

- de réaliser des investigations et analyses en utilisant le numérique, en lien avec la thématique ;
- de concevoir et d'organiser une séquence de formation ;
- de présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- de justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- de s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- de faire preuve de qualités relationnelles telles qu'attendues d'un futur enseignant.

Attentes du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats de connaître les objectifs de formation des différents programmes et référentiels relatifs aux sciences et techniques médico-sociales.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat dans la situation d'un enseignant qui prépare une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique...), **d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle »**.

Le jury précise donc que l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser.

Lors de l'exposé, il est demandé au candidat :

- de maîtriser les techniques relatives à l'exposé ;
- de mettre en évidence le lien entre les investigations conduites lors de « l'activité de travaux pratiques » et la conception de la séquence ;
- de situer la séquence dans la progression annuelle ;
- de présenter une séquence pédagogique (la présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée) ;
- d'utiliser un vocabulaire pédagogique adapté et d'en connaître le sens. À titre d'exemples : progression, séquence, séance, pré requis, objectifs, évaluation...

L'entretien a pour objectifs :

- de préciser et de compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- d'amener le candidat à justifier ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- d'approfondir sa réflexion, d'envisager des remédiations.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture et un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique.

Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury sur sa situation personnelle et professionnelle. Il peut néanmoins utiliser son expérience dans son argumentation.

Les bonnes prestations ont montré :

- Une bonne compréhension des consignes intégrant la conduite des investigations (TP mené par le candidat) et la capacité à structurer une séquence faisant preuve d'une appropriation des programmes ou référentiels et d'une approche méthodologique rigoureuse
- Des investigations rigoureuses qui ne se limitent pas à la seule exploitation des documents fournis ;
- La proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies incluant de façon pertinente les Travaux pratiques préparatoires ;
- La capacité à penser l'utilisation du numérique dans les enseignements ;
- Une bonne posture professionnelle ;
- Une présentation faisant preuve de clarté et structurée ;
- Une bonne gestion du temps ;
- Des qualités d'écoute, de communication et d'adaptation lors de l'entretien.
- Une argumentation étayée des réponses aux questions posées par le jury lors de l'entretien ;

Cependant, le jury a constaté que certains candidats :

Au niveau du contenu de la prestation :

- Confondent l'activité préparatoire de l'enseignant avec une séance de TP à destination des élèves ;
- Font preuve d'une méconnaissance du rôle de l'enseignant et notamment, des contraintes et impératifs de la profession ainsi que des besoins des élèves ;

Le jury tient à rappeler qu'il est attendu des candidats qu'ils répondent à la définition de l'épreuve sur les deux axes : réalisation de l'activité et intégration de cette activité dans la conception d'une séquence.

Au niveau de la « forme » de la prestation :

- Ne proposent pas un travail structuré (exposés incohérents et confus) ;
- Manquent de dynamisme et d'assurance ;
- Ont un niveau d'expression insuffisant ou inadapté ;
- Ont des difficultés à contrôler leur émotivité ;
- N'utilisent pas la totalité du temps imparti pour l'exposé.

Rapport de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier :

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

Rapport établi par mesdames AGACCIO JENTA Marie Madeleine, AJAKANE Kathy, ATHE Valérie, BOYS Sophie, DUPOMMEREUILLE Clarisse, DUQUET Martine, ENGLEBERT Christine, GRANDJEAN Delphine, GRUCKER Solange, LACOTE Martine, LUYDLIN Séverine, MARX Laurence, MERSER DUBOIS Mélanie, NITSCHHELM Elina, PALLEZ Christiane, PEGUET Evelyne, RADUREAU Patricia, WLOSZCZOWSKI Muriel et messieurs CHEVREUX Vincent, GOMEL Frédéric.

Résultats :

Moyenne générale : 11,09

Note la plus haute : 19,50

Note la plus basse : 01,20

Moyennes pour le CAPET : 9,25 pour le CAFEP : 12,93

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le dossier :

Il revient au candidat de présenter l'analyse scientifique et technologique du (ou des) support(s) d'enseignement sélectionnés. Il est attendu que les supports, éléments concrets de documents professionnels ou utilisés dans le champ sanitaire et social, puissent témoigner de la connaissance de la réalité et de l'environnement professionnel en santé publique et action sociale. Le choix de ces documents se justifie dans leur exploitation ultérieure dans le cadre d'une approche technologique. Le candidat justifie la transposition pédagogique et expose la ou les exploitations pédagogiques qu'il a choisies pour un enseignement en lycée (*seconde générale et technologique, série ST2S, section de technicien supérieur*).

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes comprises. Il doit être organisé, rédigé et mis en forme.

Le jury a apprécié :

- les dossiers présentant clairement les supports, sources et informations sélectionnées ainsi que l'analyse qui en était faite afin de construire son enseignement ;
- les liens effectués entre l'analyse scientifique et technologique des supports et l'exploitation pédagogique ;
- la présentation construite d'exploitations pédagogiques, positionnées et argumentées d'un point de vue didactique et pédagogique ;
- les dossiers structurés, riches et rigoureux, avec un bon niveau scientifique et technologique ;
- les dossiers paginés, avec des annexes en nombre raisonnable ; des documents dont l'origine est clairement indiquée.

Pour certains candidats, le jury a constaté :

- des dossiers présentés comme un « mémoire d'étude ou de recherche » ;
- des dossiers dont la structure résulte d'une compilation de supports sans véritable fil conducteur et sans analyse ;
- des dossiers ciblés sur une thématique n'appartenant pas au champ disciplinaire ;
- l'absence de questionnement sur la qualité des sources.

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité, la pertinence et éventuellement la créativité, l'innovation de la transposition pédagogique présentée.

Bien entendu ces différents aspects seront repris lors de la présentation orale

La soutenance :

Le jury a apprécié :

Sur le fond :

- la qualité technique et scientifique des informations proposées par le candidat : fiabilité, actualisation, justesse, pertinence ... ;
- la justesse de l'analyse de ces documents ;
- la qualité de l'argumentation, de la démonstration ;
- la présentation de ressources exploitées, conduisant, avec un lien établi, à la conception et à la réalisation de documents pédagogiques adaptés au public ciblé ;

- l'inscription de l'exploitation pédagogique dans la progression proposée aux élèves qui nécessite une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du champ disciplinaire, dans une présentation qui prend en compte l'ensemble des progressions proposées aux élèves ;
- une proposition de séance s'inscrivant de manière claire et rigoureuse au sein d'une séquence, elle-même inscrite dans une progression annoncée ;
- une formulation des objectifs assignés à la séance à partir du programme officiel ;
- une séance adaptée aux objectifs fixés par le candidat en prenant en compte les pré-requis des élèves ;
- une réflexion sur l'appropriation des acquis des élèves au regard de la séance.

Sur la forme :

- une répartition du temps équilibrée entre les apports techniques et scientifiques et l'exploitation pédagogique qui en est faite ;
- une utilisation adaptée et maîtrisée des outils de présentation ;
- une présentation dynamique, synthétique et structurée, détachée de l'écrit et des notes du candidat ;
- la maîtrise d'un vocabulaire technologique et pédagogique ;
- une utilisation de la totalité du temps imparti (30 min) pour cette soutenance, préparée antérieurement à l'épreuve.

L'entretien :

Le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, d'échange des candidats qui vont au-delà de la simple réponse à un questionnement ;
- les capacités d'adaptabilité et de prise de recul qui s'appuient sur une bonne connaissance de la filière et des programmes ;
- une connaissance des finalités des enseignements (poursuite d'études, perspectives professionnelles..), une appréhension même incomplète des contextes d'enseignement (partenariat, interdisciplinarité, travail en équipe..) ; une certaine maîtrise de la démarche technologique et de la notion d'activité technologique
- la capacité à remédier aux limites et aux insuffisances éventuelles des supports présentés ;
- la maîtrise de la syntaxe, du vocabulaire ;
- une posture professionnelle correspondant à celle d'un futur professionnel de l'enseignement, candidat à un concours de la fonction publique.

CONCLUSION GENERALE

Cette première session des concours rénovés se caractérise par l'introduction de la dimension pédagogique, sous des formes différentes, dans chacune des épreuves, qu'elles soient d'admissibilité ou d'admission.

Comme pour les concours des sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire.

L'est également la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants,

C'est ce qui est principalement apprécié dans la première épreuve d'admissibilité.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignements – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert en particulier bien sur une pratique mais surtout une réflexion sur l'utilisation du numérique comme devant être indissociable d'une démarche pédagogique.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement technologique, qui se fonde sur un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ de la santé et du social et exploité pour un enseignement, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant.

Bien sur il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de SMS mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame le Proviseur, Madame la Gestionnaire et l'équipe d'accueil et de maintenance du lycée D'Alembert à Paris pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu dans d'excellentes conditions.